

SAS au capital de 316 000 €  
RCS Orléans 087180089  
N° TVA Intracommunautaire :  
FR 52 087 180 089

**Siège social :**

Olivet (45160)  
338, rue Odette Toupense  
ZAC du Larry  
Tél : 02 38 66 36 81

**France NATURE ENVIRONNEMENT**  
**Centre Val de Loire**

**Association**

**13 Avenue des Droits de l'Homme**

**45000 ORLEANS**

**EXERCICE 2023**

**Clos le 31 Décembre 2023**

-----

**RAPPORTS PRESENTES**

**PAR**

**la S.A.S. Michel CREUZOT Audit**

**Société de Commissaires aux Comptes**



# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2023

Clos le 31 Décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **France Nature Environnement Centre Val de Loire** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes attachés à vérifier les assertions de flux, de soldes et de présentation concernant les subventions octroyées à votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport moral et le rapport d'activité ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à leur vérification en vue de nous assurer de leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.





## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Olivet, le 15 Avril 2024

**Le Commissaire aux Comptes,  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

**S.A.S Michel CREUZOT Audit**



**Nathalie BONNET**  
**Commissaire aux Comptes**  
Directeur général

## Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	12 563	8 463	4 100	1 994	2 106	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	38 076	20 332	17 744	7 261	10 483	
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>Immobilisations financières</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières				1 040	- 1 040	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>50 639</b>	<b>28 795</b>	<b>21 844</b>	<b>10 295</b>	<b>11 549</b>	
<b>Stocks en cours</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	10 013		10 013	11 515	- 1 502	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	507		507		507	
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	81 431		81 431	83 025	- 1 594	
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	240 365		240 365	244 948	- 4 583	
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>332 316</b>		<b>332 316</b>	<b>339 488</b>	<b>- 7 172</b>	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>382 955</b>	<b>28 795</b>	<b>354 160</b>	<b>349 783</b>	<b>4 377</b>	



## Bilan association(suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)</b>	<b>Variation</b>
<b>Fonds associatifs et réserves</b>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	267 481	274 503	- 7 022
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	-7 218	-7 022	- 196
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	6 030	11 191	- 5 161
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>266 293</b>	<b>278 672</b>	<b>- 12 379</b>
Provisions pour risques et charges			
<b>TOTAL (II)</b>			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
<b>TOTAL (III)</b>			
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées	11 255		11 255
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	32 140	21 682	10 458
Autres	22 247	19 930	2 317
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	22 225	29 498	- 7 273
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>87 868</b>	<b>71 111</b>	<b>16 757</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>354 160</b>	<b>349 783</b>	<b>4 377</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			



## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>						
Ventes de marchandises				60	- 60	-100
Production vendue biens	2 455		2 455	3 861	- 1 406	-36,42
Production vendue services	41 477		41 477	35 389	6 088	17,20
<b>Montants nets produits d'exploitation</b>	<b>43 932</b>		<b>43 932</b>	<b>39 311</b>	<b>4 621</b>	<b>11,75</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			300 696	222 914	77 782	34,89
Cotisations			11 589	11 454	135	1,18
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			7 942	4 144	3 798	91,65
Reprise de provisions						
Transfert de charges			7 173	3 316	3 857	116,31
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>327 400</b>	<b>241 828</b>	<b>85 572</b>	<b>35,39</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>371 332</b>	<b>281 139</b>	<b>90 193</b>	<b>32,08</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
<b>Produits financiers</b>						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			2 274	780	1 494	191,54
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>2 274</b>	<b>780</b>	<b>1 494</b>	<b>191,54</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			5 161	3 728	1 433	38,44
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>5 161</b>	<b>3 728</b>	<b>1 433</b>	<b>38,44</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>378 767</b>	<b>285 646</b>	<b>93 121</b>	<b>32,60</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>						
			<b>-7 218</b>	<b>-7 022</b>	<b>- 196</b>	<b>2,79</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						
			<b>385 985</b>	<b>292 668</b>	<b>93 317</b>	<b>31,88</b>

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 440	3 745	- 1 305	-34,85
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	91 777	15 942	75 835	475,69
Services extérieurs	25 742	21 780	3 962	18,19
Autres services extérieurs	25 763	20 830	4 933	23,68
Impôts, taxes et versements assimilés	2 677	2 614	63	2,41
Salaires et traitements	164 058	158 309	5 749	3,63
Charges sociales	59 380	57 371	2 009	3,50
Autres charges de personnels	240	39	201	515,38
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	6 564	4 660	1 904	40,86
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	7 343	7 379	- 36	-0,49
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>385 985</b>	<b>292 668</b>	<b>93 317</b>	<b>31,88</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
<b>Total des charges financières (III)</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>385 985</b>	<b>292 668</b>	<b>93 317</b>	<b>31,88</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>385 985</b>	<b>292 668</b>	<b>93 317</b>	<b>31,88</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
. Bénévolat	41 615	43 952	-2 337	-5,32
<b>Total</b>	<b>41 615</b>	<b>43 952</b>	<b>-2 337</b>	<b>-5,32</b>



## Annexes Associations 2023

### PREAMBULE

L'association FRANCE Nature Environnement Centre-Val de Loire (FNE Centre-Val de Loire) est la Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement en région Centre-Val de Loire.

FNE Centre-Val de Loire regroupe des associations régies par la loi de 1901 ayant pour but la protection de la nature et de l'environnement.

FNE Centre-Val de Loire est affiliée à France Nature Environnement, sa fédération nationale, et est agréée depuis 1984 pour la protection de l'environnement en application de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976.

FNE Centre-Val de Loire met en œuvre un ensemble d'actions et de moyens facilitant l'activité de ses associations membres et la réalisation des buts fixés. FNE Centre-Val de Loire assure des rôles d'animation de réseau, de coordination, d'assistance, de formation, de mutualisation, de représentation de son réseau et peut légitimement mener des projets d'envergure régionale.

FNE Centre-Val de Loire peut s'associer à toutes initiatives dont les buts sont identiques ou similaires aux siens.

FNE Centre-Val de Loire n'a pas vocation à se substituer aux activités des associations membres.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 354 160,32 euros.

Le résultat net comptable est un déficit de 7 218,22 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le fait significatif de l'exercice est le suivant :

L'association France Nature Environnement Centre Val de Loire a déménagé au cours de l'exercice et depuis le 1er juin 2023 est domiciliée 13 avenue des Droits de l'Homme 45000 Orléans.

## PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### *METHODE GENERALE*

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

### *PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION*

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les logiciels et le matériel de bureau sont amortis sur une durée de 3 années. Le mobilier est amorti sur une durée de 3 à 8 années.

#### **Créances**

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### **Contributions volontaires**

La valorisation du bénévolat au titre de l'année 2023 s'élève à 41 615 euros.

Ce montant correspond à l'action bénévole de 13 personnes physiques, représentant une durée totale de 1 543 heures valorisées à 26,97 euros.



**Annexes Associations 2023 (suite)****NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 863	4 700		12 563
Immobilisations corporelles	23 623	14 453		38 076
Immobilisations financières	1 040		1 040	
<b>TOTAL</b>	<b>32 526</b>	<b>19 153</b>	<b>1 040</b>	<b>50 639</b>

**Amortissements**

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 869	2 594		8 463
Immobilisations corporelles	16 362	3 969		20 332
<b>TOTAL</b>	<b>22 231</b>	<b>6 564</b>		<b>28 795</b>

**Etat des créances et charges constatées d'avance**

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif circulant:</b>			
Créances usagers	10 013	10 013	
Autres créances	507		
<b>TOTAL</b>	<b>10 520</b>	<b>10 013</b>	

**Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Subventions à recevoir	81 431
<b>TOTAL</b>	<b>81 431</b>

## Annexes Associations 2023 (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	274 503	-7 022			267 481
Excédent ou déficit de l'exercice	-7 022	7 022		7 218	-7 218
<b>Situation nette</b>	<b>267 481</b>			<b>7 218</b>	<b>260 263</b>
Subventions d'investissement	11 191			5 161	6 030
<b>TOTAL</b>	<b>278 672</b>			<b>12 379</b>	<b>266 293</b>

**Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	11 255	11 255		
Fournisseurs	32 140	32 140		
Dettes fiscales et sociales	22 247	22 247		
Produits constatés d'avance	22 225	22 225		
<b>TOTAL</b>	<b>87 868</b>	<b>87 868</b>		

**Charges à payer par poste de bilan**

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	13 426
Dettes fiscales et sociales	10 124
<b>TOTAL</b>	<b>23 550</b>



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EXERCICE 2023**

Clos le 31 décembre 2023

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association **France NATURE ENVIRONNEMENT Centre Val de Loire**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

---

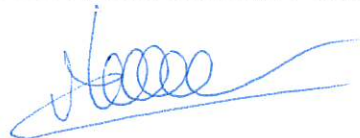
**Conventions passées au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Olivet, le 15 Avril 2024

**Le Commissaire aux Comptes,**  
**Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre,**

**S.A.S. Michel CREUZOT Audit**



**Nathalie BONNET**  
**Commissaire aux Comptes**  
Directeur Général